

[Enquête Dérides des écoles privées hors contrat : "Ils nous baladent, clairement" >](#)[Actu](#) > [Normandie](#) > [Eure](#) > [Saint-Paul-de-Fourques](#)

Eure. Inscription à l'école : Rose, 9 ans, au centre d'un étonnant imbroglio

Le président d'un regroupement scolaire a demandé à des parents d'inscrire leur fille dans une autre école, car ils n'habitent plus dans l'une des communes de ce Sivos de l'Eure.



Rose, en classe de CM1, a fait sa rentrée à l'école de Saint-Paul-de-Fourques. ©DR

Par [Anthony Bonnet](#)

Publié le 23 sept. 2024 à 7h50

[Voir mon actu](#)

★ [Suivre L'Éveil Normand](#)

« Stupéfaction ». C'est avec ce terme que Mickaël décrit le sentiment éprouvé lorsqu'en plein été il a été destinataire d'un **courrier du Sivos** (Syndicat intercommunal à vocation scolaire), dont dépend l'école de sa fille âgée de 9 ans.

Le président de la structure lui annonce être contraint de ne pas accepter Rose à la rentrée de septembre alors que l'enfant s'apprête à intégrer la **classe de CM1** à [Saint-Paul-de-Fourques \(Eure\)](#). « La lettre est datée du 22 juillet et elle n'a même pas été envoyée en recommandé », s'étonne encore le papa.

Le problème des frais de scolarité

Le Sivos accueille des enfants domiciliés à [Bosrobert](#), [Malleville-sur-le-Bec](#), [Saint-Éloi](#) et Saint-Paul-de-Fourques. Ce qui n'est plus le cas de Rose. Séparés, son père et sa mère vivent respectivement à [Saint-Pierre-des-Ifs](#) et [Grand-Bourgtheroulde](#).

« Nous acceptons les enfants hors communes dans le cas où celles-ci n'ont pas d'école, et ce moyennant une participation financière aux frais de scolarité », écrit **Michel Auger, le président du Sivos**.

Selon lui, Saint-Pierre-des-Ifs, dans le cadre d'une **convention** avec Saint-Georges-du-Vièvre et Saint-Etienne-l'Allier, est en mesure d'accueillir Rose avec les services associés (garderie et restauration), de même que Grand-Bourgtheroulde. Dans ces conditions, aucune des deux communes de résidence ne compte verser la moindre somme au Sivos. Et le président n'entend pas régler la note à leur place.

[À lire aussi](#)

Dans l'Eure, cette école va prendre le nom de deux instituteurs résistants

Vidéos : en ce moment sur Actu

« Violence psychologique »

« Je ne suis pas d'accord avec **la méthode de fonctionnement** de ce monsieur », lâche Mickaël, en évoquant « le stress » ressenti ces dernières semaines et « la violence psychologique » subie par l'enfant.

« On nous dit à la fin du mois de juillet que Rose ne sera pas acceptée à la rentrée, alors que toutes les instances sont fermées et que nous avons reçu quelques jours plus tôt un mail de la directrice d'école qui nous avait confirmé **son inscription en CM1** avec la liste des fournitures. Je peux vous dire que les nuits ont été difficiles », se souvient celui qui était très occupé au même moment par son activité professionnelle.

Dès réception de la missive, le père de famille a tenté de **joindre le Sivos**, sans avoir d'autre réponse qu'un serveur vocal. Il n'a pas eu plus de réussite en se rendant sur place trois jours plus tard : la porte du bureau à Bosrobert était close. Il finit par joindre directement Michel Auger, « mais **la conversation** a été stérile, il n'a fait preuve d'aucune empathie, il est resté sur ses positions en disant qu'un élève coûte cher à scolariser et que ce n'est pas à ses administrés de payer », relate-t-il.

"Des calculs à la petite semaine"

Vice-présidente du Syndicat intercommunal à vocation scolaire (Sivos) et adjointe au maire de Bosrobert, Catherine Leboutet était présente au début du mois de juillet à la réunion au cours de laquelle la décision aurait été prise de ne pas accepter Rose à la rentrée de septembre en classe de CM1. « Je ne me souviens pas avoir voté et je ne suis pas la seule, il va falloir nous montrer la délibération », dit-elle, en contradiction avec la version du président, Michel Auger (lire ci-contre).

« Si j'avais eu connaissance de cela avant, j'aurais fait des pieds et des mains pour permettre à Rose de rester, déclare-t-elle. Je soutiens la famille. Il est hors de question que Rose ne termine pas son cursus dans notre regroupement. Elle a de très bons résultats et elle tire les autres vers le haut. »

Catherine Leboutet ajoute ne pas comprendre les raisons financières mises en avant par Michel Auger. « Ce n'est pas parce qu'il y a un enfant en plus qu'il faudra chauffer davantage les bâtiments ! »

Maire de Saint-Eloi-de-Fourques, Denis Szalkowski exprime lui aussi son désaccord. Si le Sivos a pour objet d'assurer toutes les dépenses de fonctionnement et d'investissement concernant les bâtiments scolaires et la cantine, est-ce son rôle de délibérer sur la radiation d'un enfant ? « Il n'est pas indiqué dans nos statuts que nous devons nous prononcer sur ce sujet, le cadre juridique est complètement absent », affirme-t-il.

En envoyant un courrier pour demander aux parents de ne plus scolariser Rose au sein du Sivos, « Michel Auger a, semble-t-il, abusé de ses prérogatives, pense Denis Szalkowski. J'en ai marre que l'on se retrouve devant ces situations. Pour qui il se prend ? Et tout ça pour gagner quoi ? Il est obnubilé par les dépenses sauf qu'il est en train d'assécher les effectifs et ses chiffres sont faux. Ces calculs à la petite semaine, c'est minable. »

La circulaire du préfet

Après avoir pris attache avec [le ministère de l'Éducation nationale](#), Mickaël décide le 31 juillet de rédiger un long courrier à l'attention du président du Sivos pour défendre son point de vue. Même s'ils n'habitent plus à Saint-Eloi-de-Fourques, lui et son ancienne compagne, **en garde alternée**, ont fait le choix de laisser Rose poursuivre son parcours en primaire au sein du regroupement, afin de ne pas la perturber davantage et de **privilégier son bien-être**. D'autant que leur fille est félicitée pour la qualité de son travail.

« J'ai déménagé en novembre 2022 et il n'y avait jamais eu de problème jusque-là », rappelle-t-il. Mais le recommandé lui est revenu non distribué... Il faudra que Mickaël réitère sa démarche le 26 août pour que la lettre soit cette fois réceptionnée par le Sivos.

Le papa s'appuie sur une circulaire du préfet de l'Eure en date du 10 juillet 2024, consacrée justement au sujet des **dérogations d'affectation scolaire**. Comme le stipule un passage de ce document :

la scolarisation d'un enfant dans une école d'une commune autre que celle de sa résidence ne peut être remise en cause par l'une ou par l'autre d'entre elles avant le terme, soit de la formation pré-élémentaire, soit de la scolarité primaire de cet enfant commencée ou poursuivie durant l'année scolaire précédente dans un établissement de la commune d'accueil.

Préfet de l'Eure

« Rose a été déstabilisée »

Persuadé d'être dans son bon droit, et sans nouvelles du Sivos à l'approche de la rentrée, Mickaël a refusé d'inscrire Rose dans une autre école. Même s'il a fallu en parler avec la petite fille pour **l'avertir de cette situation compliquée**. « Nous voulions la préparer au cas où..., souffle-t-il. Elle a été déstabilisée, elle avait peur de ne plus voir ses copains. »

Rose a commencé son année de CM1 à Saint-Paul-de-Fourques, mais pourra-t-elle la terminer à cet endroit ? « Il n'y a rien de garanti », répond le président du Sivos à notre journal, déterminé à ne pas céder (lire ci-dessous).

Le papa raconte être en contact avec son **assistance juridique**. Il ne cache pas avoir l'intention de porter l'affaire au tribunal. « Si cette histoire se reproduit, les gens doivent savoir qu'on peut aller à l'encontre de ce type de décision », argue-t-il.

« Une question d'équité »

« C'est la première fois que nous sommes confrontés à un pataquès pareil », soupire Michel Auger. Maire de Malleville-sur-le-Bec, il est aussi le président du Syndicat intercommunal à vocation scolaire (Sivos), dont les services se sont aperçus « par hasard » de la situation de Rose. L'élève âgée de 9 ans est scolarisée au sein du regroupement alors qu'elle n'est plus domiciliée au sein du territoire concerné (Saint-Éloi et Saint-Paul-de-Fourques, Malleville-sur-le-Bec et Bosrobert).

En se basant sur le Code de l'Éducation nationale, Michel Auger considère que la jeune fille doit être inscrite dans l'une des deux communes de résidence des parents, Saint-Pierre-des-Ifs dans le cas du père, Grand-Bourgtheroulde en ce qui concerne la mère. « Ce sont des communes qui ont des écoles, elles peuvent accueillir Rose, elles ne veulent donc pas payer de frais de fonctionnement pour notre Sivos », affirme-t-il, en évaluant la somme en question à 1 800 €.

L'élue estime par ailleurs qu'aucun motif dérogatoire (obligations professionnelles des parents, état de santé de l'enfant ou rapprochement de fratrie) ne peut être invoqué pour obliger les communes de résidence à verser une contribution financière.

Un courrier a donc été envoyé aux parents cet été pour les avertir que l'enfant ne serait pas accepté à la rentrée, et Michel Auger l'assume. « C'est une question d'équité, ce sont les habitants du regroupement qui payent. Le Sivos coûte 50 000 € par an à ma commune. Si on approuve cette situation, c'est la porte ouverte à tout. On doit appliquer la même règle pour tout le monde et ne pas faire d'exception. »

Cette décision, poursuit-il, a été prise collégalement lors d'une réunion du Sivos au début du mois de juillet. « Il y a eu un vote et il y avait le quorum », affirme-t-il. « En tant que maire de Malleville, je ne paierai pas pour cette petite et je demanderai une déduction de la contribution de ma commune », lance-t-il.

« Il faut trouver une solution acceptable », conclut Michel Auger, sans garantir que Rose puisse finir son année scolaire à Saint-Paul-de-Fourques. Et de déplorer l'absence de réponse des instances de l'Éducation nationale dans l'Eure, sollicitées par ses soins à plusieurs reprises.

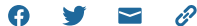
Contactés, les services de l'Éducation nationale n'ont pas répondu à notre sollicitation avant le bouclage de cette édition.

Suivez toute l'actualité de vos villes et médias favoris en vous inscrivant à [Mon Actu](#).

#Ecoles

#Rentrée scolaire

Partagez



📧 Découvrez les newsletters

Ailleurs sur le web

Caen : Chaises neuves presque gratuites. (Voir les prix)

Chaises invendues | Liens de recherche | Sponsorisé

Évaluez votre maison instantanément avec ce calculateur!

Recherchez

Search bzfeeds | Sponsorisé

A lire aussi sur Actu.fr

Bras droit de l'abbé Pierre, l'histoire folle de Monsieur Paul, "l'escroc qui aimait les pauvres"

Actu.fr

Ailleurs sur le web

Kit solaire autonome de 10 000 W : Abordable et efficace - En savoir plus !

Kit solaire | Liens de recherche | Sponsorisé

Recherchez

Incroyable ! Un calculateur affiche la valeur de votre maison instantanément

Suchanzeigen | Sponsorisé